

A notifier par la  
chancellerie d'Etat à :

Adresse:

Finances 1 .....  
Instruction .....  
Police 2 .....  
Travaux 3 .....  
Intérieur 3 .....  
Economie .....  
Prévoyance .....  
Militaire .....  
Chancellerie 1 .....

3211.BJ.sg **PROJET** 28.4.1988

d'arrêté présenté par le département  
intérieur et agriculture ...

Timbre du Conseil d'Etat

Sautier 3 .....  
Serv. légis. ....  
CIA ou CP .....  
Bur. habit. 1 .....  
Intéressés .....

Feuille d'avis ?  
OUI - ~~NON~~  
  
Presse?  
~~NON~~ - NON

*Muller*

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un  
chemin sur le territoire de la  
commune de Laconnex

## LE CONSEIL D'ÉTAT

10 septembre 1987;

vu la proposition de la commune de Laconnex du

nomenclature;

vu le préavis de la commission cantonale de

et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

### ARRÊTÉ

il est donné le nom d'

impasse des Jumelles à l'embranchement, sans issue, partant à la hauteur  
du No 19, du chemin des Méandres.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er juillet 1988.

# CADASTRE

Reçu le :

14 SEP. 1987

RÉPUBLIQUE  
ET CANTON DE GENÈVE

Mairie: Rue de la Maison-Forte 11  
Tél. (022) 56 15 69  
CCP 12 - 2773 - 7



COMMUNE DE LACONNEX

1287 Laconnex, le 10 septembre 1987

Département de l'intérieur et de  
l'agriculture

SERVICE DU CADASTRE

Case postale 36

1211 GENEVE 8

Concerne : Laconnex - Impasse des Jumelles.

Messieurs,

*en ordre*

Votre lettre du 24 août m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention. Après une rapide enquête sur place je suis en mesure de vous expliquer ici l'origine de cette nouvelle dénomination.

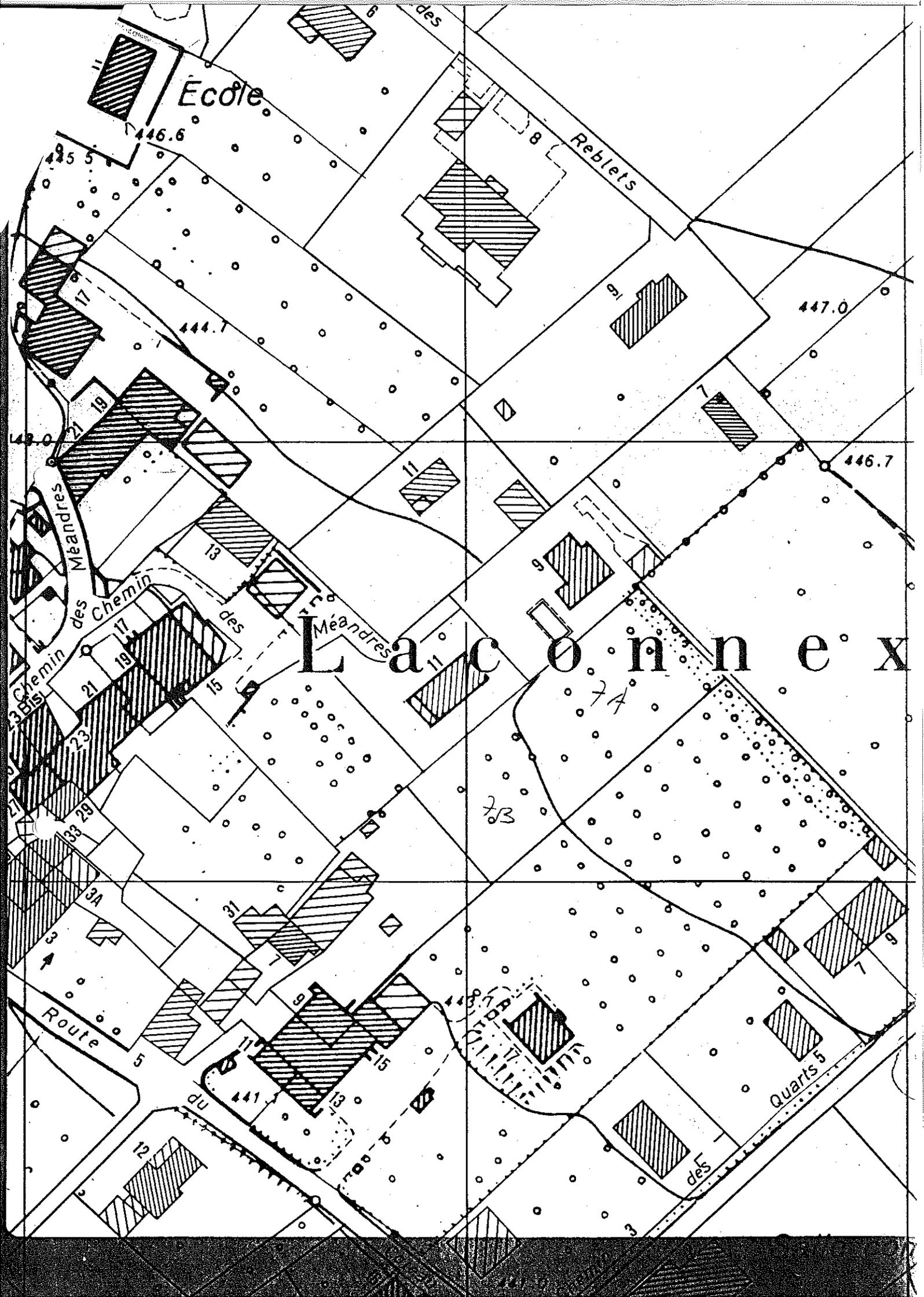
Notre village a le grand plaisir, il faut le dire, d'abriter en son sein deux charmantes personnes, Marlyse et Christine, souriantes soeurs nées le même jour d'une année pas si lointaine.

Pour leur anniversaire, qui marquait une décennie dont je tairais le chiffre des dizaines (bien qu'il y en ait si peu), un de leur ami voulu leur offrir un cadeau original, et pratique car il allait ainsi éviter de prolonger une source de confusions fréquentes à Laconnex. Il fit fabriquer un écriteau qui puisse signaler la présence en ce lieu de deux jumelles, car certaines personnes croyaient, après avoir rencontré Marlyse, puis Christine, ou le contraire, qu'elles venaient de croiser deux fois la même personne. D'où la pose de cette réalisation et d'une inofficielle "Impasse des jumelles" à Laconnex.

Le Conseil municipal m'a fait remarqué, non sans pertinence, que bien des personnes voulant se rendre au chemin des Méandres no 9, ne trouvaient pas ce numéro et ceux qui le précèdent, car le chemin des Méandres marque un tournant prononcé à cet endroit. Or l'écriteau "Impasse des Jumelles" signalerait une nouvelle voie et indiquerait mieux ainsi le chemin à suivre. Aussi je viens vous demander si nous pourrions garder cette dénomination et quelle serait la voie à suivre pour ce faire.

Je reste bien volontiers à votre disposition pour d'autres renseignements et, en vous remerciant par avance de votre attention, je vous prie de recevoir, Messieurs, mes meilleures salutations.

Jacques THEVENOZ, maire.



École

Reblots

Laconne

Chemin des Méandres

Route du

Quarts

446.6

447.0

446.7

73

74

445.5

444.7

42.0

23.5

33

3A

3

5

12

3

11

6

8

51

7

11

11

9

11

17

19

21

23

29

3

5

12

3

17

19

21

23

29

3

5

12

3

5

12

3

5

12

3

5

12

3

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37

13

15

17

19

21

23

25

27

29

31

33

35

37



Genève, le 24 août 1987  
16-18, boulevard Saint-Georges

**DÉPARTEMENT  
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE**

Service du cadastre

Correspondance: case postale 36  
1211 Genève 8

Téléphone: service: 27.46.88  
central: 27 41 11

Commune de LACONNEX  
Monsieur le Maire  
11, rue de la Maison-Forte  
1287 LACONNEX

concerne: Impasse des Jumelles

Monsieur le Maire,

Quel n'a pas été notre étonnement de trouver, au fond du chemin des Méandres, à la hauteur du numéro 11, un écriteau portant l'inscription susnommée. Cette indication est génératrice de confusions et il serait souhaitable de la faire enlever par vos services.

Dans le cas contraire, si tel est le désir de l'Autorité communale et des propriétaires bordiers de conserver cette appellation nous vous suggérons de faire une proposition à la Commission cantonale de nomenclature qui préavisera votre demande.

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

le Directeur adjoint

Nicolas CHAPPUIS